



Appel à candidature Parc naturel régional du Verdon Projet plantations de haie – 2018

Depuis 2016, le Parc naturel régional du Verdon - dans le cadre de l'animation des démarches Natura 2000 et Regain - anime un programme de plantation de haies sur le Plateau de Valensole avec pour objectif de préserver les services écosystémiques rendus par les « arbres hors-forêt » (réservoir de biodiversité, prévention de l'érosion des sols, accueil des auxiliaires des cultures, protection des cultures contre le mistral...).

15 agriculteurs ont été accompagnés techniquement et financièrement pour construire leur projet de plantations depuis 2016. Ce projet est reconduit en 2018 et est soutenu par la Fondation L'Occitane en Provence. Il s'adresse en priorité aux agriculteurs en activité principale.

Si vous désirez planter des haies/alignements d'arbres/arbres isolées sur votre exploitation agricole en 2018 et souhaitez bénéficier de cet accompagnement technique et financier, nous vous invitons à nous renvoyer le formulaire ci-joint, complété, avant **le 7 juin 2017** et pour toute question, n'hésitez pas à contacter Elsa Barrandon, animatrice du projet de plantations de haies.

Cette action concourant à la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur le plateau de Valensole, la(les) parcelle(s) où vous souhaitez planter des arbres doit donc se trouver dans le périmètre des sites Natura 2000 du plateau de Valensole. Cf. la carte en fin de questionnaire.

Nous contacter :

- par mail à Elsa Barrandon : ebarrandon@parcduverdon.fr
- par courrier à : Parc naturel régional du Verdon, Domaine de Valx, 04360 Moustiers-Sainte-Marie

Questionnaire

Préalable : les questions ci-dessous ne sont pas des critères de sélection. Elles nous permettent de connaître et comprendre votre projet.

Nom :

Prénom :

Commune du siège d'exploitation :

N° de téléphone :

Adresse mail :

Etes-vous :

- Agriculteur à titre principal
- Cotisant solidaire



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



L'Europe investit dans les zones rurales



Votre statut :

Individuel GAEC EARL Autre :.....

Vos productions :

Animales : (ex. ovins).....

Végétales : (ex. lavande/céréales)

Surface :

Votre système :

Conventuel AB En conversion

Les parcelles concernées par le projet :

En êtes-vous :

Propriétaire

Locataire → Bail rural

→ Autre : spécifiez

Présentation du projet

Projet de : Plantation de haie Redensification de haie Alignement d'arbres¹

Plantation d'arbres isolés

Attention : la plantation de vergers ou de haies fruitières à vocation de production pour la commercialisation ne sont pas éligibles.

Objectifs du projet :

Brise-vent

Mellifère

Accueil des auxiliaires de cultures

Ombrage

Bornage ou séparation de parcelles

Lutte contre l'érosion des sols

Bois de chauffage

Biodiversité

Autre : (préciser).....

Linéaire du projet envisagé :mètres

Avez-vous fait une estimation financière de votre projet (plants + protection + paillage + arrosage)

Oui : € Non

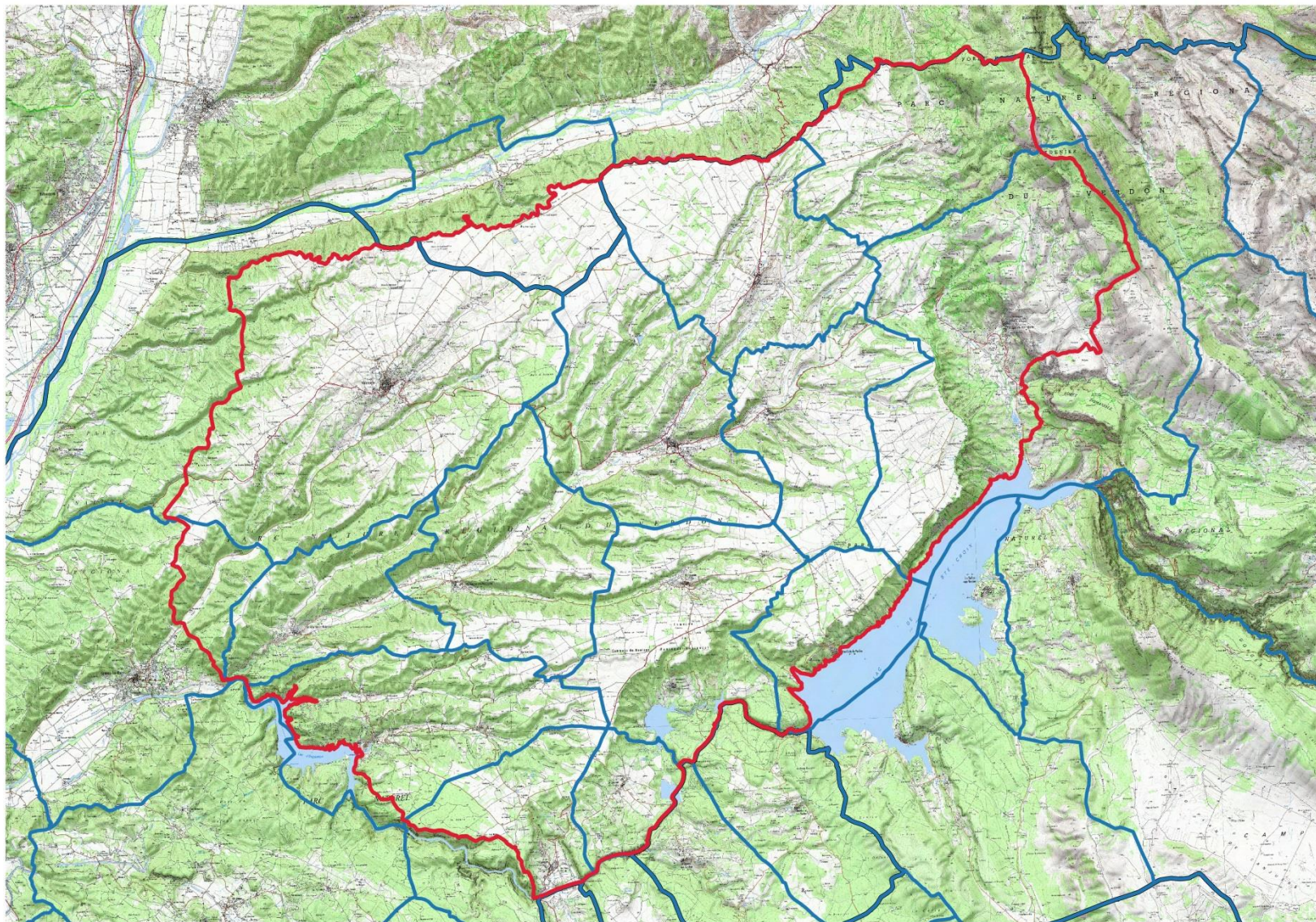
NB : Le Parc couvre une partie des frais de plantation, mais ne prend pas le projet en charge à 100%.

Avez-vous déjà répondu à un appel à projet du Parc ?

Oui (lequel) Non

¹ A la différence d'une haie, un alignement d'arbre n'est pas continu : les arbres sont distants de 5m minimum les uns des autres.

Merci de **localiser** la/les parcelle/s concernée/s sur la carte ci-dessous



- Limites communales
- Périmètre Natura 2000